

Conditions Générales

Valckenier Rent

CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales s'appliqueront à la location de tous les véhicules figurant sur le site web de Valckenier. Valckenier se réfère aux entités juridiques suivantes :

Garage Valckenier NV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW BE 0418.439.885

Valckenier Car Center NV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW: BE 0505.655.654

Valckenier Rent NV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW: BE 0881.655.467

ETN. Van der Haegen
Kareelstraat 2
9300 Aalst België
BTW BE 0800 330 084

Mobility & Services Center NV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW: BE 0889.083.192

Carrosserie Valco
Industrielaan 1
9320 Erembodegem België
BTW: BE 0876.063.121

Valckia BV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW: BE 0773.758.409

Le fait que le client n'ait pas reçu ces conditions dans sa langue maternelle ne le dégage en aucun cas de leur application. Lors de la réservation de nos véhicules, vous êtes lié par ces conditions générales et les acceptez. Valckenier se réserve le droit de modifier ces conditions sans préavis, à sa seule discrétion.

Prix

Tous les prix sont indiqués en euros. Ces prix sont toujours mentionnés TTC et HT, mais n'incluent pas les autres frais tels que la consommation de carburant, le nettoyage et la taxe environnementale. Cette liste n'est pas exhaustive. Le paiement est effectué en euros. Valckenier se réserve le droit de modifier le prix indiqué avant que vous passiez une commande.

Confirmation par e-mail

Chaque réservation effectuée via le site web sera confirmée par e-mail dès que possible. Vous recevrez toujours un e-mail confirmant la bonne réception de votre réservation. Nous vous enverrons un deuxième e-mail contenant le contrat complet. Si vous avez des questions supplémentaires concernant votre réservation, vous pouvez contacter Valckenier Rent pendant les heures de bureau à l'adresse rent@valckenier.be.

Récupération du véhicule chez Valckenier

Vous pouvez récupérer le véhicule réservé dans l'établissement Valckenier que vous avez sélectionné. Il est préférable de présenter une copie de votre formulaire de réservation à l'établissement ou de l'avoir à portée de main (sur votre smartphone). Celui-ci indique les modèles et les prix réservés. En cas de non-retrait ou d'annulation tardive (moins de 48 heures avant le début de la réservation) du véhicule réservé, vous serez facturé à hauteur de 50 % du montant total de la réservation, avec un minimum de 100 euros. La réservation sera automatiquement annulée 24 heures après l'heure convenue et les frais de réservation vous seront facturés selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Force majeure

Valckenier n'est pas responsable des pertes ou des dommages causés par des retards ou par le non-respect de ses obligations stipulées dans ces conditions, si ces retards ou non-respects sont causés par une grève, une occupation, des émeutes, une guerre, un incendie, un cas de force majeure, des accidents, des défauts ou des insuffisances chez les fournisseurs de Valckenier, des restrictions imposées par le gouvernement, le refus d'accorder des licences d'importation ou d'exportation, la soumission à la loi, aux réglementations ou aux ordres, ou sont dus à d'autres circonstances ou causes qui pourraient affecter l'exécution correcte de ces conditions, ou à toute autre circonstance indépendante de la volonté de Valckenier.

Autorités compétentes et juridiction

La location de biens est soumise intégralement à la législation belge, seuls le juge de paix d'Alost et les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Gand-Dendermonde sont compétents.

Titres et nullité

Tous les titres de ces conditions sont uniquement destinés à faciliter la référence et ne font pas partie intégrante de ces conditions. Ces en-têtes ne s'appliquent pas à l'interprétation ou à l'explication de ces conditions.

Si une disposition ou une formulation particulière de cet accord est déclarée invalide ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, ladite disposition ou formulation restera exécutoire dans la mesure du possible légal, et la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions ne seront en aucun cas affectées ou influencées.

Utilisation de la communication électronique

La réservation de véhicules sur le site web de Valckenier se fait de manière électronique. Par conséquent, vous acceptez que Valckenier communique avec vous de manière électronique. Valckenier est autorisé à vous envoyer des courriels et d'autres communications concernant votre réservation par le biais d'Internet. Dans la mesure autorisée par la loi, vous acceptez que ce qui précède remplace toute législation prescrivant d'autres méthodes ou délais pour la réception des avis concernant votre commande. Valckenier est autorisé à envoyer des messages par d'autres moyens, tels que par courrier postal, et a également le droit de recevoir des communications écrites si cela est spécifié ailleurs dans l'accord. Dans la mesure autorisée par la loi, en cas de litige, vous acceptez de ne pas contester l'acceptabilité des preuves d'une commande, d'une communication, d'un avis ou d'un message transmis par voie électronique entre les parties à cet accord.

Droit d'accès à vos données

Vous avez toujours le droit de consulter vos données, de les corriger en cas d'erreur ou de les supprimer de notre fichier. Vous pouvez nous contacter à cet effet par e-mail :

privacy@valckenier.be.

CONDITIONS GENERALES CONFORMEMENT AU CONTRAT DE LOCATION

Article 1:

La présente convention détaillée et annexée est un contrat de location. Le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement ne pourront exercer aucun autre droit ou titre que ceux découlant de ce contrat et dans la mesure où ils sont déterminés, précisés ou limités ci-après. Les présentes conditions générales de location régissent le contrat, à l'exclusion de toutes autres conditions, et prévalent sur d'éventuelles conditions générales du locataire.

Article 2:

La location est accordée pour une durée mentionnée dans le présent contrat. Si le locataire souhaite prolonger le contrat de location en cours à la fin de la période de location convenue, il devra en faire la demande sur place, soit à l'agence de location, soit par écrit (par courrier postal ou électronique) auprès du loueur. Le contrat de location en cours sera alors modifié si possible, ou un nouveau contrat de location sera établi. La demande de prolongation doit être effectuée au moins deux jours ouvrables avant la fin de la période de location convenue.

Le locataire est entièrement responsable de la restitution du véhicule en temps voulu. Les véhicules doivent être restitués sous la seule responsabilité du locataire pendant les heures d'ouverture. Si cela s'avère impossible, le locataire reste responsable de tous les dommages éventuels constatés sur le véhicule jusqu'à ce que le loueur soit en possession à la fois des clés, du véhicule et de tous les documents et accessoires. Le loueur a également le droit de facturer au locataire tous les frais supplémentaires, au sens large du terme, engagés pour récupérer le véhicule, tels que les frais de remorquage, les taxes routières, les frais de douane, les frais de rapatriement, les frais de stockage, etc. (cette liste n'est pas exhaustive). En cas de renonciation du client à une réservation ou à une commande qu'il a passée et donc de non-retour du véhicule, l'article 79, §1,2° s'applique. Toutefois, si la renonciation à la réservation ou à la commande visée à l'article 79, §1,2° n'a pas été effectuée, une indemnité sera facturée au client d'un montant de 50 % du montant total de la réservation, avec un minimum de 100 euros. Le locataire qui omet de restituer le véhicule au loueur à la fin du contrat s'expose à des poursuites pénales et civiles.

Article 3:

Le locataire et/ou les conducteurs contractuellement désignés s'engagent, en cas de raison valable et de demande motivée, à restituer le véhicule au bailleur sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation. Sous réserve des droits et obligations des deux parties découlant du contrat de location, le bailleur peut à tout moment remplacer le véhicule loué par un autre.

Le bailleur ne sera jamais tenu de verser une indemnisation au locataire en cas de retard du transport, de dommage aux biens, de chômage du personnel, d'attaques terroristes, etc.

Article 4:

- A. Les véhicules sont mis à disposition du locataire et/ou des conducteurs contractuellement désignés dans la succursale confirmée par le bailleur de Valckenier.
- B. Les véhicules sont munis de tous les documents officiels requis par la réglementation sur la circulation. Le locataire est responsable des documents et des permis requis par la loi pour mener à bien ses opérations prévues. Ces documents et permis doivent être présentés par le locataire chaque fois qu'il utilise le véhicule.
- C. Le Locataire et/ou les conducteurs contractuellement désignés reconnaissent avoir reçu le véhicule en bon état de fonctionnement, équipé de tous les accessoires complets et légalement prévus. En cas de perte de documents de bord pendant la location, le locataire devra verser une indemnisation proportionnelle aux dommages subis per le bailleur, immédiatement exigible.

Article 5:

- A. Aucune publicité ne peut être apposée sur le véhicule par le locataire, sauf autorisation expresse et écrite du bailleur.
- B. Le locataire et/ou les conducteurs contractuellement désignés s'engagent à:
 - Utiliser le véhicule avec prudence et raisonnablement, et pour l'usage auquel il est destiné. Ainsi, il est interdit de charger des marchandises dans le véhicule qui pourraient causer des dommages, que ce soit par leur nature, leur emballage ou leur fixation. Le locataire et/ou les conducteurs contractuellement désignés s'engagent à ne pas charger de marchandises dangereuses ou réglementées par l'administration routière sans les permis requis.
 - Ne pas abuser du véhicule, tel que la vitesse excessive, le chargement au-dessus du poids autorisé, l'utilisation d'une remorque avec des câbles ou des barres.
 - Ne pas utiliser le véhicule à des fins illégales ou interdites (tant à l'intérieur des frontières de la Belgique qu'à l'étranger).
 - Ne pas apporter de modification au véhicule.
 - Ne pas céder le véhicule, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, et le conduire uniquement par le locataire lui-même ou par les conducteurs spécifiquement mentionnés dans le contrat. En cas d'infractions ou d'accidents causés par des conducteurs ou des locataires non mentionnés, les dommages causés ne seront pas assurés, même s'il y a eu accord sur une franchise et/ou une assurance. Dans ce cas, le locataire et le conducteur mentionné demeurent solidairement responsables de tous les dommages, amendes et redevances causés, ainsi que des frais administratifs.
 - Indemniser le loueur de tous les coûts de désinfection et de nettoyage nécessaires suite au transport d'animaux vivants, de cadavres, de poissons, de produits chimiques, etc.

Article 6:

Les exigences standard pour le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement sont les suivantes : la personne doit avoir au moins 23 ans et être titulaire d'un permis de conduire valide en Belgique. Le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement ne doivent pas avoir été sous le coup d'une interdiction de conduire pendant la période de location ni au cours des 6 mois précédant la période de location. En cas de non-respect de ces conditions, une franchise supplémentaire de 500 euros s'applique en cas d'accident où le locataire et/ou le conducteur désigné contractuellement est responsable.

Article 7:

Le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement sont solidairement responsables des infractions commises avec le véhicule, indépendamment de l'identité du conducteur au moment des faits, même en cas d'infraction commise par des tiers à qui le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement n'auraient pas dû céder le véhicule selon le présent contrat. Ils devront payer toutes les amendes, taxes, redevances et/ou frais qui en découlent.

Le locataire et/ou les conducteurs déclarent être en possession de documents d'identité valides et d'un permis de conduire valide pour le véhicule loué. Le locataire/conducteur n'utilisera le véhicule que pour l'usage auquel il est destiné. Son utilisation à des fins illégales ou interdites, ainsi que pour une course, une performance sportive ou tout autre test de performance, est interdite. Tous les dommages causés au véhicule et/ou à des tiers à la suite de telles utilisations seront entièrement à la charge du locataire et du conducteur désigné contractuellement, sans intervention de l'assurance.

Le locataire et les conducteurs désignés contractuellement s'engagent également à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir une utilisation erronée, illégale et/ou non contractuelle du véhicule (par exemple, en le laissant verrouillé avec l'utilisation d'une barre de direction), que ce soit par eux-mêmes ou par des tiers. En cas de saisie ou de confiscation du véhicule, quel qu'en soit le motif, le locataire indemnisera intégralement le loueur de toutes les réclamations et frais qui en découleraient.

Article 8:

Sauf disposition contraire dans une formule de location spécifique, la consommation de carburant est toujours et intégralement à la charge du locataire qui utilisera le carburant approprié en fonction des exigences techniques imposées par le fabricant du véhicule. Le véhicule est livré au locataire et/ou au conducteur désigné contractuellement avec un réservoir de carburant rempli au maximum, et le locataire restituera le véhicule dans le même état au loueur. Le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement vérifieront régulièrement le niveau d'eau et d'huile et le maintiendront au moins au niveau minimum, et vérifieront également le niveau d'antigel et le compléteront si nécessaire. En cas de négligence à cet égard, les dommages sont entièrement à la charge du locataire.

À la première demande du loueur, le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement s'engagent également à faire effectuer l'entretien périodique du véhicule en temps voulu. Le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement signaleront immédiatement au loueur tous les défauts et les problèmes du véhicule. Si une réparation est nécessaire en cours de route, elle doit être confiée au loueur. Si cela s'avère impossible, le locataire doit obtenir au préalable l'accord écrit du loueur avant de faire réparer le véhicule par un tiers.

Toute réparation effectuée sans l'autorisation explicite du loueur restera exclusivement à la charge du locataire. Une exception est faite pour les interventions d'urgence visant à assurer la préservation du véhicule (par exemple, en cas d'incendie). Le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement s'engagent à ramener le véhicule chez le loueur à leurs frais. En cas de crevaison, le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement veilleront à limiter les dégâts autant que possible en montant immédiatement la roue de secours le cas échéant et en réparant immédiatement le pneu crevé. Si le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement négligent de le faire, ce qui peut être constaté en fonction des dommages au pneu, le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement seront tenus de payer la valeur d'un nouveau pneu du même type au loueur. Les frais engagés par le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement et pour lesquels ils ont obtenu au préalable l'accord écrit du loueur leur seront remboursés uniquement si les factures correspondantes sont établies à l'adresse suivante : Valckenier Rent NV, Siesegemlaan 1, 9300 Alost, Belgique, TVA : BE 0881.655.467.

Article 9:

Sous réserve du paiement d'une somme forfaitaire par le locataire, celui-ci peut réduire de moitié sa franchise de 1000 euros en cas de dommage, conformément aux devis et tarifs dont le locataire prend connaissance et reconnaît avoir pris connaissance lors de la conclusion du contrat. Cette possibilité de rachat de la franchise s'applique uniquement aux dommages résultant de la responsabilité civile, de l'incendie et des dommages matériels causés au véhicule loué. Le rachat de la franchise ne s'applique pas en cas de vol, où la franchise maximale de 2000 euros s'appliquera toujours. En cas d'accident causé par un conducteur contractuel de moins de 23 ans, l'assurance applique une franchise majorée de 1500 euros. Les frais de remorquage, de récupération et de rapatriement ne sont jamais couverts par l'assurance et seront toujours facturés intégralement au locataire ou au conducteur contractuellement désigné.

La dispense de responsabilité pour les dommages matériels au véhicule de location et la renonciation à l'action contre le locataire pour les cas mentionnés ci-dessus ne s'appliquent pas non plus en cas de faute grave, de fraude de la part du locataire ou de son mandataire, en cas d'ivresse ou de toute forme d'intoxication. Dans ces cas, les dommages intégraux seront toujours réclamés au locataire et au conducteur contractuellement désigné, qui seront solidairement responsables.

Le locataire ne pourra pas non plus invoquer la dispense de responsabilité lorsque la cause de l'accident et des dommages résultants est due à l'état de fatigue excessive du locataire et/ou des conducteurs contractuellement désignés du véhicule de location, en raison du non-respect des dispositions légales et réglementaires concernant les temps de conduite et de repos. Dans de tels cas, le locataire et les conducteurs contractuellement désignés seront également solidairement responsables de tous les dommages à indemniser.

Article 10:

À chaque location et pour chaque véhicule, un constat contradictoire des dommages est établi, reflétant l'état du véhicule au moment du début de la location. Le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement sont conjointement (solidairement) responsables de tous les dommages causés au véhicule par la cargaison, y compris les dommages au toit et au transport, ainsi que des dommages au toit résultant du non-respect de la hauteur libre du véhicule loué. Dans ces cas, le locataire et/ou le conducteur désigné contractuellement ne peuvent prétendre à aucune exonération ou décharge de responsabilité, et ils devront indemniser intégralement le propriétaire pour l'ensemble des dommages au véhicule de location, y compris les dommages à la cabine de châssis, au hayon ainsi qu'à l'ensemble de la carrosserie et de la caisse de chargement.

Article 11:

En cas d'accident, le locataire est tenu d'en informer immédiatement et au plus tard dans les 24 heures le propriétaire par écrit. Le locataire s'engage expressément à rembourser au propriétaire, dans les 8 jours suivant la réception de la facture correspondante, tous les frais de réparation résultant de l'accident dans lequel il a été impliqué, indépendamment de sa responsabilité civile ou pénale à cet égard. Les franchises pour les cas de dommages non récupérables s'élèvent à 1000 euros pour un accident dans lequel le locataire et/ou le conducteur commettent des dommages, à 200 euros en cas de bris de glace et à 2000 euros en cas de vol. Si le locataire ou le conducteur ne répond pas aux exigences standard pour le locataire et/ou le conducteur désigné contractuellement (voir l'article 6), une franchise supplémentaire de 500 euros s'applique en cas d'accident où le locataire et/ou le conducteur désigné contractuellement est responsable.

Si ces frais sont ultérieurement remboursés par un assureur, le locataire recevra un remboursement, déduction faite de la franchise, comme convenu contractuellement. Sur demande du locataire, après paiement intégral de tous les frais de réparation, il sera subrogé dans les droits du propriétaire à l'égard de tout tiers ou assureur responsable. Cette subrogation fera alors l'objet d'un accord distinct.

De plus, dans les 24 heures suivant l'accident, le locataire devra fournir au propriétaire un constat d'accident clair et entièrement rempli et signé, accompagné du numéro du procès-verbal établi par les autorités policières du lieu où l'accident ou les dommages ont eu lieu. En cas de non-déclaration de l'accident, le locataire perd tous les droits prévus par la police d'assurance existante et en assume intégralement toutes les conséquences et les coûts. Le locataire et/ou le conducteur ne doivent pas reconnaître leur responsabilité et doivent immédiatement transmettre toute mise en demeure, cession et autres documents au propriétaire.

Le locataire est assuré s'il est en possession d'un permis de conduire définitif valable en Belgique depuis plus de 6 mois et si son domicile en Belgique est légalement documenté. De plus, le locataire est informé que tous les occupants du véhicule loué sont assurés en responsabilité civile, indépendamment de la responsabilité du conducteur désigné contractuellement. Le nombre d'occupants est déterminé par l'homologation du véhicule et ne doit en aucun cas être dépassé. Le conducteur désigné contractuellement n'est pas assuré en cas de blessure corporelle résultant d'un accident où sa responsabilité est engagée. Le rapatriement des personnes n'est pas inclus dans le contrat de location. Nous recommandons de souscrire une assurance voyage/assistance pour le conducteur et les occupants du véhicule loué lorsqu'il est utilisé à l'étranger.

Article 12:

Le locataire et/ou le(s) conducteur(s) désigné(s) déclare(nt) expressément, par la signature du contrat ou par la simple réception du véhicule et/ou des outils et matériels loués, avoir pris connaissance du mode d'emploi et du manuel. Il(s) déclare(nt) également, dans la mesure où cela est légalement requis, disposer des autorisations nécessaires ainsi que de l'expérience suffisante pour utiliser ou conduire le véhicule loué.

Article 13:

Dès la constatation du vol ou de la disparition du véhicule loué par le locataire et/ou le(s) conducteur(s) désigné(s), il(s) doit/doivent immédiatement en informer la police et transmettre les données du procès-verbal établi au propriétaire dans les 24 heures, ainsi qu'une copie clairement lisible de celui-ci. En cas de non-respect ou de déclaration tardive, le locataire ne pourra en aucun cas prétendre à son assurance (tous risques sans rachat) et devra indemniser intégralement le propriétaire pour l'ensemble des dommages. Il en va de même en cas d'incendie constaté sur le véhicule loué.

Article 14:

Le locataire demeure toujours responsable du paiement des amendes, des impôts ou des redevances résultant des infractions au sens large commises pendant la période de location. Pour chaque amende, taxe et/ou redevance encourue, des frais administratifs de 50 euros par amende/taxe/redevance/rappel seront facturés au locataire pour le traitement administratif par le propriétaire. Si Valckenier est contraint de payer l'amende, la taxe ou la redevance, celle-ci, augmentée des frais administratifs susmentionnés, sera facturée au locataire. En cas d'amende de stationnement, le propriétaire paiera toujours l'amende, puis facturera au locataire le montant de l'amende, majoré de frais administratifs de 4 euros.

Article 15:

- A. Le dépôt de garantie de 500 euros, exigé lors de la signature du contrat de location, doit être intégralement payé lors de la signature du contrat de location. Il ne sera restitué au locataire et/ou au garant qu'au moment du retour du véhicule loué, après l'établissement d'un état contradictoire du véhicule indiquant qu'aucun dommage n'a été constaté, et a fortiori après que toutes les sommes dues par le locataire au bailleur ont été payées à ce dernier. Les montants retenus du dépôt de garantie peuvent être imputés par le bailleur sur tous les montants dus par le locataire au bailleur.

- B. Les locations sont soumises aux tarifs de location établis dans le présent contrat. Les tarifs de location sont fixés pour chaque type de véhicule, sur la base d'un forfait kilométrique décrit dans le présent contrat. Les kilomètres supplémentaires parcourus feront l'objet d'une rubrique distincte sur la facture. Les accords de prix établis dans le présent contrat prévalent en tout temps sur les devis antérieurs, les tarifs ou les accords conclus.

- C. Paiement : en fournissant une caution par carte de crédit, le garant autorise le bailleur, par sa signature sur le voucher ou en entrant son code électronique personnel sur le terminal, qui le relie à l'institution financière, ainsi que par sa signature sur le contrat de location, à collecter le montant dû.

Article 16:

Le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement déclarent avoir reçu le véhicule loué en bon état mécanique, sans aucun défaut, et avoir vérifié le bon fonctionnement des freins, des feux et du compteur kilométrique avant le départ. Ils s'engagent à restituer le véhicule dans le même état, avec le même équipement, à l'exception de l'usure normale. Tous les dommages, quel qu'en soit la nature, sont entièrement à la charge du locataire et/ou des conducteurs désignés contractuellement. Le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement déclarent également avoir constaté que le câble du compteur kilométrique des véhicules équipés de tachygraphe (analogique ou numérique) est scellé par un plomb. Si, pendant l'utilisation ou lors de la restitution, il est constaté que l'un de ces scellés a été retiré ou endommagé, le locataire devra verser une indemnité forfaitaire correspondant à 600 kilomètres par jour au bailleur.

Article 17:

Sauf disposition contraire dans le présent contrat, toutes les factures du bailleur sont immédiatement et intégralement payables au comptant à leur date d'échéance. Toute facture non payée à sa date d'échéance sera majorée automatiquement et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de dommages et intérêts équivalente à 10% du montant total de la facture, avec un minimum de 75 euros.

De plus, toute facture non payée à la date d'échéance produira automatiquement et sans mise en demeure des intérêts de retard de 10% par an jusqu'au jour du paiement intégral. En cas de défaut de paiement d'une quelconque facture à sa date d'échéance, ou si le locataire et/ou les conducteurs désignés contractuellement négligent de remplir une ou plusieurs des obligations contractuelles, le bailleur pourra procéder à la résiliation du présent contrat.

Article 18:

Le chargement ou le transport de produits dangereux conformément à la réglementation ADR est interdit, sauf autorisation préalable, expresse et écrite du bailleur.

Article 19:

Le présent contrat est régi par les règles de droit applicables en Belgique. En cas de litige concernant une ou plusieurs dispositions du contrat de location, seuls le tribunal de paix d'Alost et les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Gand-Termonde seront compétents.

Artikel 20:

Nos véhicules de location soumis à la taxe kilométrique pour les camions sont équipés d'un dispositif (OBU) permettant de régler cette taxe. Il est de la responsabilité solidaire du locataire et du conducteur de veiller au bon fonctionnement de l'OBU et de l'activer. En cas de défaillance ou de non-fonctionnement de l'OBU, l'itinéraire emprunté sur les autoroutes à péage doit être interrompu et l'opérateur du système doit être immédiatement informé (voir les instructions sur l'appareil). Tous les coûts directs et indirects résultant d'une désactivation ou de l'absence d'OBU, ou de la négligence de signaler un OBU défectueux conformément aux instructions, seront facturés au locataire et/ou au conducteur. Le bailleur se réserve également le droit de communiquer l'identité du locataire et/ou du conducteur à l'autorité sanctionnatrice pour un règlement direct.

La taxe kilométrique est facturée sur une base forfaitaire, à un prix fixe par kilomètre total parcouru et/ou par jour de location, indépendamment de la circulation du véhicule sur des routes à péage ou non en Belgique. Le locataire-conducteur est lui-même responsable des obligations légales concernant les taxes dues à l'étranger (par exemple, le vignette euro, la Maut, etc.).

LOI SUR LA VIE PRIVÉE ET LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le site web www.valckenier.be ci-après dénommé le "Site web" est proposé par :

Valckenier (ci-après "Nous" et "Notre")

La politique de confidentialité de Valckenier s'applique aux entités juridiques suivantes :

Garage Valckenier NV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW BE 0418.439.885

Valckenier Car Center NV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW: BE 0505.655.654

Valckenier Rent NV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW: BE 0881.655.467

ETN. Van der Haegen
Kareelstraat 2
Mobility & Services Center NV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW: BE 0889.083.192

Carrosserie Valco
Industrielaan 1
9320 Erembodegem België
BTW: BE 0876.063.121

Valckia BV
Siesegemlaan 1
9300 Aalst België
BTW: BE 0773.758.409

E-mail: privacy@valckenier.be
Telefoon: 053/71 14 18

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions relatives à la confidentialité. Nous nous engageons à vous fournir une réponse rapide !

1. Pourquoi cette politique de confidentialité?

Toute personne utilisant le Site web ou tout client (ci-après dénommé "l'Utilisateur") fournit certaines données personnelles. Ces données personnelles sont des informations qui nous permettent de vous identifier en tant que personne physique, que nous le fassions effectivement ou non. Vous êtes identifiable dès lors qu'il est possible d'établir un lien direct ou indirect entre une ou plusieurs données personnelles et vous en tant que personne physique.

Nous utilisons et traitons vos données personnelles conformément au RGPD et à d'autres dispositions légales pertinentes. Toute référence au RGPD dans cette politique de confidentialité renvoie au Règlement du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données).

Cette politique de confidentialité informe chaque Utilisateur du Site web des activités de traitement que Valckenier peut effectuer avec ses données personnelles. Valckenier se réserve le droit de modifier cette politique de confidentialité à tout moment. Toute modification substantielle sera clairement signalée à l'Utilisateur. Nous recommandons à l'Utilisateur de consulter régulièrement ce document.

2. Qui traite les données personnelles ?

2.1. Responsable du traitement

Valckenier est le responsable du traitement et décide seul ou en collaboration avec d'autres des données personnelles qui sont collectées, ainsi que de l'objectif et des moyens de traitement de ces données personnelles.

2.2. sous-traitants

Valckenier est libre de faire appel à des sous-traitants. Un sous-traitant est une personne physique ou morale qui traite des données personnelles à la demande ou au nom du responsable du traitement. Le sous-traitant est tenu de garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles. Le sous-traitant agit toujours conformément aux instructions du responsable du traitement.

Valckenier fait appel aux catégories de "sous-traitants" suivantes :

- Les entreprises que nous avons engagées à des fins de marketing ;
- Les entreprises que nous avons engagées à des fins d'hébergement ;
- Les entreprises que nous avons engagées à des fins administratives ;
- Les entreprises que nous avons engagées à des fins de communication ;
- Les entreprises que nous avons engagées à des fins de paiement.

3. Sur quelle base légale mes données personnelles sont-elles traitées ?

Conformément au RGPD, nous traitons les données personnelles sur la base des fondements juridiques suivants :

- Sur la base de l'exécution du contrat tel qu'il a été convenu avec l'Utilisateur ou de l'exercice de mesures précontractuelles prises à sa demande ; ou
- Sur la base du respect des dispositions légales ou réglementaires, concernant la gestion de la relation contractuelle, en particulier la facturation ;
- Sur la base de notre intérêt légitime pour l'envoi d'informations, de bulletins d'information à nos clients et pour répondre aux questions posées via notre formulaire de contact ;
- Sur la base de votre consentement explicite pour l'envoi d'offres promotionnelles (marketing direct).

4. Quelles données personnelles sont traitées ?

Valckenier s'engage à ne collecter et traiter que les données personnelles qui sont pertinentes et nécessaires aux fins pour lesquelles elles sont traitées. Les catégories suivantes de données personnelles sont traitées :

- Données d'identification personnelles (nom, prénom, adresse, informations de connexion, numéro de plaque d'immatriculation) ;
- Coordonnées de contact (numéro de téléphone et adresse e-mail) ;
- Données d'identification financières (informations bancaires) ;
- Données d'identification électroniques (adresse IP, localisation, cookies) ;
- Données personnelles (sexe, âge, date et lieu de naissance, nationalité) ;
- Données sur le véhicule (numéro de plaque d'immatriculation, numéro de châssis, modèle, marque, type).

Ces données personnelles sont collectées lorsque vous vous inscrivez sur le site web, que vous le visitez et/ou que vous passez une commande/demande. D'autres données personnelles peuvent être collectées ultérieurement, par exemple dans le cadre de notre service après-vente. La quantité de données personnelles collectées dépend de votre utilisation du site web, des fonctionnalités du site web et des services que vous utilisez.

De plus, nous utilisons des cookies pour reconnaître l'Utilisateur et lui offrir une expérience utilisateur personnalisée, pour se souvenir de ses choix techniques et pour détecter et corriger d'éventuelles erreurs sur le site web. Consultez notre Politique relative aux cookies pour plus d'informations sur la manière dont nous utilisons les cookies.

5. Dans quel but mes données personnelles sont-elles utilisées ?

Valckenier collecte vos données personnelles afin d'offrir à chaque Utilisateur une expérience utilisateur sûre, optimale et personnalisée. La collecte de données personnelles est étendue à mesure que l'Utilisateur utilise intensivement notre site web et nos services. Valckenier se réserve le droit de suspendre ou d'annuler certaines opérations en cas de données personnelles manquantes, incorrectes ou incomplètes.

Le traitement des données est essentiel au fonctionnement de nos services, de notre site web et des services associés.

Le traitement est effectué uniquement dans les buts spécifiques suivants :

- **Gestion des clients** : administration des clients, gestion des commandes, livraisons, facturation, vérification de la solvabilité, support, suivi des réclamations et envoi de bulletins d'information ;
- **Gestion des litiges** ;
- **Protection contre la fraude et les infractions** ;
- **Marketing personnalisé et publicité** si vous avez expressément donné votre consentement. Dans ce cas, vous êtes libre de retirer votre consentement à tout moment ;
- **Répondre aux questions posées** via l'un de nos formulaires de contact.

Lors de la visite du site web, certaines données sont collectées à des fins statistiques. Ces données sont nécessaires pour optimiser l'utilisation de notre site web. Ces données comprennent l'adresse IP, le lieu présumé de consultation, l'heure et le jour de consultation, ainsi que les pages visitées. En visitant le site web, vous acceptez cette collecte de données à des fins statistiques telles que décrites ci-dessus.

L'Utilisateur fournit lui-même les données personnelles à Valckenier et peut ainsi exercer un certain contrôle. Si certaines données personnelles sont incomplètes ou apparemment incorrectes, Valckenier se réserve le droit de retarder certaines actions prévues, temporairement ou définitivement.

6. Qui reçoit vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont traitées à des fins internes au sein de Valckenier et de ses éventuelles filiales. Vos données personnelles ne seront pas vendues, transmises ou communiquées à des tiers, sauf si vous nous avez donné votre consentement explicite à cet effet.

7. Pendant combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs énoncés à l'article 5. Elles sont supprimées de la base de données lorsqu'elles ne sont plus nécessaires pour atteindre ces objectifs ou si l'Utilisateur exerce légalement son droit de suppression des données personnelles.

8. Quels sont vos droits?

8.1. Garantie d'un traitement légitime et sécurisé des données personnelles

Vos données personnelles sont toujours traitées à des fins légitimes, telles que décrites à l'article 5. Elles sont collectées et traitées de manière appropriée, pertinente et proportionnelle, et ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

8.2. Droit d'accès

Si vous pouvez prouver votre identité, vous avez le droit d'obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles. Vous avez ainsi le droit de connaître les finalités du traitement, les catégories de données personnelles, les catégories de destinataires auxquels les données personnelles sont communiquées, les critères déterminant la période de conservation des données et les droits que vous pouvez exercer concernant vos données personnelles.

8.3 Droit de rectification des données personnelles

Les informations inexactes ou incomplètes peuvent être corrigées. Il est d'abord de la responsabilité de l'Utilisateur d'apporter les ajustements nécessaires lorsque cela est possible. Vous pouvez également vous adresser à nous avec une demande de modification.

8.4. Droit à l'effacement de vos données personnelles

Vous avez également le droit d'obtenir l'effacement de vos données personnelles dans les cas suivants :

- Vos données personnelles ne sont plus nécessaires à la réalisation de l'objectif initial ;
- Vous révoquez votre consentement au traitement de vos données personnelles et il n'existe aucun autre fondement juridique pour le traitement de vos données personnelles ;
- Vous avez légitimement formulé une objection au traitement de vos données personnelles ;
- Vos données personnelles sont traitées de manière illicite ;
- Vos données personnelles doivent être supprimées en vertu d'une obligation légale.

La suppression des données personnelles est principalement liée à la visibilité ; il est possible que les données personnelles supprimées soient temporairement stockées.

8.5. Droit à la limitation du traitement

Dans certains cas, vous avez le droit de demander des limitations quant au traitement de vos données personnelles. Cela s'applique notamment en cas de litige concernant l'exactitude des données personnelles, lorsque les données personnelles sont nécessaires dans le cadre d'une procédure judiciaire ou pendant le temps nécessaire à Valckenier pour déterminer si vous pouvez légitimement exercer votre droit de suppression.

8.6 Droit d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de marketing direct, de profilage ou à des fins découlant des intérêts légitimes du responsable du traitement. Valckenier cessera de traiter vos données personnelles à moins de démontrer l'existence de motifs impérieux et légaux prévalant sur votre droit de vous opposer.

8.7. Droit à la portabilité de données

Vous avez le droit d'obtenir les données personnelles que vous avez fournies à Valckenier dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Vous avez également le droit de transférer ces données personnelles à un autre responsable du traitement, sauf si cela est techniquement impossible.

8.8. Droit de retirer votre consentement

Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, par exemple, si vous l'avez donné à des fins de marketing direct.

9. Comment exercer vos droits ?

Si vous souhaitez exercer vos droits, vous devez envoyer une demande écrite et une preuve d'identité par lettre recommandée à Valckenier, Siesegemlaan 1, 9300 Aalst, ou par e-mail à privacy@valckenier.be. Nous répondrons dans les meilleurs délais, au plus tard un (1) mois après réception de votre demande.

10. Possibilité de déposer une plainte

Si vous n'êtes pas d'accord avec le traitement de vos données personnelles par Valckenier, vous avez le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente (pour la Belgique : <https://www.privacycommission.be/>).